

Sommaire

- Page 1 : édito de Marie-Thérèse Bodo.
- Page 2 : point sur la rentrée ; visites d'établissements ; toujours plus pour les mêmes.
- Page 3 : élections professionnelles d'octobre 2011.
- Page 4 : bulletin d'adhésion.
- Page 5 : indemnisation du CCF : de qui se moque-t-on ?
- Page 6 : non titulaires.

La rentrée en fanfare

é
d
i
t
o

Après un été pendant lequel tout a été fait par les médias pour nous convaincre que nous devons nous serrer la ceinture pour « rassurer les marchés », le Ministre de l'Education pense que la rentrée se passera sans problème. Le Recteur de Limoges, doué de dons de chiromancie, annonce 3 jours avant, une bonne rentrée !

Alors que le Gouvernement n'a chômé ni avant ni pendant les vacances pour mettre à bas l'Ecole Publique, le Ministre veut nous faire croire que ni les réformes imposées ni les suppressions de postes (60 000 depuis 2007) n'auront d'incidence sur la scolarité des élèves ou les conditions de travail des enseignants.

Pourtant encore cette année, le nombre de postes supprimés, les diminutions de DGH dégradent les conditions de travail : partage des services sur plusieurs établissements, classes surchargées, disparition des heures de classe à effectif réduit ...

Tout cela se fait au détriment de la qualité de l'enseignement sous le prétexte fallacieux d'une nécessité économique incontournable.

A cela, s'ajoute en LP, la réforme du Bac 3 ans pour laquelle l'expérience vécue par chacun montre les conséquences néfastes. La longueur imposée des PFMP oblige les collègues à « courir » après les entreprises d'accueil. Associée à la généralisation des CCF, cette réforme ampute de façon importante le temps accordé à la formation et a pour conséquence une dégradation de la formation très dangereuse pour la reconnaissance de l'examen et l'insertion des jeunes dans les entreprises. Le but du Ministre n'est en aucun cas la réussite des élèves mais bien la volonté de diminuer le budget de l'Education nationale... et de favoriser le développement de l'enseignement mercantile, onéreux et ségrégatif.

Pour l'enseignement professionnel, si les lycées professionnels sont soumis à la diète, les mannes se déversent sur les formations en apprentissage et là curieusement, le problème de l'effort pour le remboursement de la dette ne se pose plus. Tout est fait pour que les jeunes

se dirigent vers cette voie de formation aussi bien la loi Cherpion que le vote récent du statut de « l'apprenti étudiant ». Alors que déjà l'année dernière de nombreux jeunes n'avaient pu trouver d'entreprises d'accueil, alors qu'en période de crise les entreprises privilégient la production et n'ont guère de temps à consacrer à la formation alors que de nombreuses études ont montré les problèmes de discrimination dans cette voie de formation, le Gouvernement s'obstine et déverse l'argent par millions.

Le SNUEP-FSU est le seul syndicat à lutter contre le développement de l'apprentissage. Beaucoup de collègues s'apprêtent à se résigner. Pourtant nos arguments commencent à être entendus et le coût d'un apprenti, supérieur à celui d'un lycéen, amène certains responsables aussi bien économiques que politiques à s'interroger.

La bataille n'est pas encore perdue. Il faut continuer à argumenter et résister. De même, face à la volonté du gouvernement d'annualiser le service des PLP (préconisé par le rapport sur les rythmes scolaires), la résignation est notre pire ennemie.

Dans notre académie, les LP et leurs personnels aussi bien enseignants qu'AED ont été lourdement ponctionnés les années précédentes. Mais l'année dernière nous n'étions plus seuls pour dénoncer ces attaques contre l'Ecole. Les parents d'élèves ont réagi et soutenu les actions entreprises. Aujourd'hui encore nous devons convaincre que l'Ecole Publique et les lycées professionnels sont indispensables à la formation des jeunes.

Montrons notre détermination dès la rentrée et faisons du 27 septembre un moment fort de mobilisation pour démontrer que nous croyons encore à notre métier d'enseignant du service public et laïque et que nous refusons le projet d'une nouvelle amputation de 14 000 postes d'enseignants dans le budget 2012 qui viendrait s'ajouter aux suppressions antérieures.

Marie-Thérèse BODO
Co-Secrétaire académique

Le point sur la rentrée

De nos sources d'information dans les établissements, tout ne va pas aussi bien que les autorités ne le prétendent : des heures ou des postes toujours non pourvus, ici un poste de maintenance resté vacant alors que le départ en retraite était connu, là un prof de math, ailleurs un prof de lettres-histoire alors que l'on sait que les entrants des TOM n'arrivent qu'en 2012... De même pour le remplacement des collègues en congés maternité, pourtant connus à l'avance, des difficultés s'annoncent déjà. Toujours des disciplines en défaut : biotechnologies, math... pour lesquelles on manque cruellement de remplaçants.

Autant, voire plus d'élèves (+0.47 % selon le Recteur), moins d'enseignants (l'académie a rendu 148 postes l'an dernier), des disciplines sans enseignants, des effectifs pléthoriques en enseignement général, des possibilités de remplacement exsangues voire inexistantes, des élèves affectés dans des sections par défaut... ce n'est pas cela que j'appelle une rentrée réussie.

L' école publique (laïque, gratuite et accessible à tous) est une fois de plus attaquée par un projet de budget pour 2012 qui veut encore affaiblir davantage nos lycées professionnels.

Le 27 septembre, soyons nombreux à montrer que nous n'accepterons pas une nouvelle amputation du service public d'enseignement professionnel.

Béatrice GAUTHIER

Visites d'établissements

Tous les ans nous nous rendons, à la demande des collègues qui nous sollicitent, dans leurs établissements pour animer une heure d'information syndicale mensuelle.

Ces moments d'échanges sont toujours riches et importants. Ils font partie de la vie démocratique de notre syndicat, basé sur un syndicalisme de terrain.

N'hésitez pas à utiliser l'heure mensuelle d'information syndicale et à nous contacter.



Toujours plus...pour les mêmes !

Une adresse à aller visiter de temps en temps (<http://www.senat.fr>) pour des rapports législatifs explicites !

Alors que le projet de loi de finances pour 2011 avait déjà conduit à la suppression de milliers de postes, le ministère demande une rallonge pour une fois de plus favoriser l'apprentissage !

Pour supprimer **8 967 emplois de personnels enseignants du premier degré**, le ministère avait indiqué les leviers d'action prioritaires pour les académies : la taille des classes dans les écoles hors éducation prioritaire, les modalités de scolarisation des enfants de deux ans, les moyens d'enseignement affectés en dehors des classes, le dispositif de remplacement des enseignants absents, les modalités d'enseignement des langues vivantes dans le premier degré.

Pour la suppression de - **4 800 emplois de personnels enseignants du second degré**, les leviers d'action identifiés étaient légèrement différents : la taille des classes, le dispositif de remplacement, des décharges de service d'enseignement, l'organisation de l'offre de formation en lycée d'enseignement général et en lycée professionnel.

Mais malgré toutes ces conséquences néfastes sur l'enseignement initial public et laïque (bourrage des classes, absence de remplaçants, réduction de l'offre de formation en lycée...) les attaques n'ont pas suffi.

Aussi le gouvernement demande une rallonge avec un projet de loi de finances rectificative pour 2011 qui poursuit deux objectifs dont le **soutien à la formation en alternance** à travers la **promotion de la formation en alternance**, avec une **refonte de la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA)**...

Ainsi, Le 31 Aout, on pouvait observer dans «la montagne» (et sans doute dans les autres quotidiens locaux !) une pleine page de publicité pour l'apprentissage au logo de la République française (préfet de la Région Limousin), affiche créée par Prisme Limousin (pour ceux qui ne le connaissent pas, Prisme Limousin est financé par l'Europe, l'Etat, et la Région Limousin).

On apprendait dans une dépêche de l'AEF du 1^{er} septembre qu'un contrat d'objectifs et de moyens entre la Région Limousin et l'Etat était en route : « **Limousin : l'Etat prévoit d'allouer 30 millions d'euros au futur COM apprentissage pour 2011-2015** » objectif : augmenter l'offre de formation de 5 200 à 5 900 places d'ici à 2015.

Bientôt signé, ce deuxième contrat d'objectifs et de moyens devrait être effectif à l'automne 2011. Il a fait l'objet d'un protocole d'accord entre le conseil régional et l'Etat, conclu le 6 juillet dernier, en même temps que le CPRDF.

Pour atteindre cet objectif, les signataires ont identifié huit leviers d'action dont :

- poursuivre le développement quantitatif et qualitatif de l'offre de formation pour tous les niveaux ;

- renforcer les dispositifs d'accès et de découverte des métiers, sous statut scolaire, en développant des classes de pré-apprentissage (Dima) ;

- engager des actions de développement en lien avec les partenaires (chambres consulaires, branches professionnelles, Agefiph, missions locales,...) ;

- moderniser l'appareil de formation pour ses structures pédagogiques, d'hébergement et de vie collective ;

- déployer une politique qualitative ambitieuse afin de contribuer à faire de l'apprentissage une voie d'excellence : **aides diverses aux apprentis, développement de la mobilité internationale, innovation pédagogique, accompagnement**.

Le premier COM quinquennal, conclu le 7 juillet 2005, avait permis d'accroître de 14 % le nombre d'apprentis en Limousin, malgré une baisse de l'emploi salarié de 5 %. L'objectif aujourd'hui serait-il d'atteindre 50 % de la formation en alternance ?

En période de crise, alors que le chômage augmente, cette politique qui ne m'étonne pas d'un gouvernement libéral, m'interpelle par rapport à la signature d'une Région dite de gauche, qui prétend soutenir l'enseignement professionnel initial public et laïque.

Béatrice GAUTHIER

HUGO, ZOLA, réveillez vous !

Oui à la massification de l'enseignement initial scolaire ! Non au renvoi des enfants dès 14 ans à la mine ! La modernité ne doit pas être une régression de 2 siècles !

Alors que notre gouvernement réinvente les livrets ouvriers sous la forme de livrets de compétences, la loi CHERPION autorise l'envoi des enfants dès 14 ans hors de l'école. Quelle bien triste politique que celle qui veut « faire d'Apollon un bossu et de Voltaire un crétin. Travail mauvais qui prend l'âge en sa serre, qui produit la richesse en créant la misère *»

**Victor HUGO (Mélancholia)*

> du 13 au 20
Octobre 2011
je vote

SNUEP Limousin numéro 37 - page 3

SNUEP

F.S.U.

Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien!

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2011

Ce qui change :

Elections par **vote électronique uniquement**,
du 13 octobre 2011 à 10 heures
au 20 octobre 2011 17 heures
Mandats de 4 ans

Autant de votes que d'instances :

Titulaires

Vous devrez effectuer **4 votes** pour désigner vos représentants aux :

- Comité technique ministériel : CTM
- Comité technique académique : CTA
- Commission administrative paritaire ministérielle : CAPM
- Commission administrative paritaire académique : CAPA

Contractuels

Vous devrez effectuer **3 votes** pour désigner vos représentants aux :

- Comité technique ministériel : CTM
- Comité technique académique : CTA
- Commission consultative paritaire : CCP

Modalités de vote :

Un courrier contenant un identifiant de vote (case à gratter) sera remis à chaque électeur contre signature à son adresse professionnelle avant le mercredi 28 septembre 2011. L'électeur se connectera sur le site

WWW.education.gouv.fr/elections2011

avec cet identifiant et son numen et son numero de département de naissance pour recevoir son mot de passe à son adresse mel (professionnelle ou choix de l'adresse mel personnelle possible).

Du 13 octobre 10 h au 20 octobre 17 heures, l'électeur pourra procéder aux votes sur le portail spécifique

Vous pourrez joindre, l'assistance académique qui fonctionnera aux horaires habituels d'ouverture par téléphone : 05 55 11 40 41 (prix de l'appel non surtaxé).

En cas de problème n'hésitez pas à nous prévenir.

Nous vous donnerons plus de détails sur notre prochain journal spécial élections.

**Ils ne nous décourageront pas :
soyons nombreux à voter !**

Pour

La priorité à l'enseignement professionnel public et laïque

Le retour à des diplômes nationaux et la fin du CCF

L'amélioration du pouvoir d'achat

Des départs en retraite dès 60 ans

La disparition de la précarité

La fin des discriminations...

VOTER pour les listes SNUEP et FSU



Remplissez complètement et LISIBLEMENT ce bulletin, cela facilite le travail des militant(e)s. MERCI

Ancien adhérent N°:

M. Mme Mlle

NOM :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : / /

Bat, Étage, Porte :

Lieu-dit :

N° rue, boulevard :

Boîte Postale, Cidex : Code Postal :

COMMUNE

Tél : Fax :

Port :

Courriel :

Spécialité : Code spécialité :

COTISATIONS MÉTROPOLE			
Montants valables jusqu'au 30 septembre 2011			
Sans traitement :	27	Retraité PLP 1 :	87
Retraité PLP Cl. Norm. :	96	Retraité PLP HC :	108
Non titulaire :	93	Temps partiel : au prorata de la quotité	
Echelon	P2/CPE		66% de votre cotisation est déductible des impôts (100% si frais réels)
	Cl Norm	HC	
1		126	
2		144	
3	108	153	
4	111	165	
5	117	177	
6	120	189	
7	126	195	
8	135		
9	147		
10	156		
11	171		

La demande de prélèvement automatique est à renvoyer seulement en cas de première demande de prélèvement ou de changement de coordonnées bancaires, joindre un RIB avec le formulaire d'autorisation de prélèvement disponible sur le site du SNUEP-FSU : www.snuep.com

COTISATION : €

Mode de paiement :

Prélèvement automatique :

Renouvellement de prélèvement :

Banque :		Agence :
Chèque(s)		
N°	Montant en €	Date d'encaissement

ACADÉMIE : LIMOGES

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP CPE CI Norm HC Stagiaire

Contractuel(le) CDD CDI Vacataire

% Temps partiel : Nb d'heures :

Echelon au 01/09/11 :

depuis le / /

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MGI, inspection, ZR, congés divers) :

Retraité en congé Sans emploi

AFFECTATIONS

N° Code du R.N.E.

A Titre Provisoire (ATP)

TZR

Lieu d'exercice

N° Code du R.N.E.

Etablissement d'exercice

Rattachement administratif

Type d'établissement

LP SEP SES EREA

Collège Lycée SUP FC

Nom de l'établissement :

Ville :

RESPONSABILITÉS SYNDICALES

Secrétaire Local (SL1) :

Correspondant Local (CL) :

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Date d'adhésion :

Signature :

Indemnisation du CCF : de qui se moque-t-on ?

Tout d'abord quelques précisions techniques.

Une circulaire ministérielle (19/04/2011) a précisé les conditions d'attribution des indemnités de CCF :

Les personnels concernés

Les enseignants de lycée professionnel titulaires, non titulaires ou stagiaires sont indemnisés de la même façon, de même que les enseignants qui exercent en EREA si leur établissement est sous statut scolaire. Sont exclus les enseignants d'EPS. (les enseignants de GRETA ou en section d'apprentissage ne sont pas concernés par ce dispositif).

Les divisions et classes concernées

Dans le cas de demi-division qui n'ont pas la même spécialité et pour lesquelles on procède à deux évaluations différentes, une seule indemnité sera versée.

Pour l'instant, les épreuves, même facultatives évaluées en CCF qui ne concernent qu'un nombre restreint d'élèves (moins de 15) doivent être indemnisées à hauteur de 83 €. Le Ministère étudie un décret pour changer ce dispositif et diminuer l'indemnité si l'effectif est inférieur à 15 élèves.

Les diplômes

Le décret du 26 août 2010 précise que seules les épreuves de CAP, BEP et Bac Pro sont concernées par l'indemnisation.

Si l'épreuve comporte plusieurs séquences, une seule indemnité est versée pour l'épreuve.

Les modalités de versement

C'est le chef d'établissement qui a la responsabilité de transmettre au Rectorat les CCF qui doivent être indemnisés

Dans l'académie de Limoges, les chefs d'établissement ont reçus une note du rectorat précisant ces conditions. Ils devaient faire remonter les CCF à indemniser pour le 20 juin.

En principe, sur l'académie, l'indemnisation devait se faire sur la paye du mois de juillet.

La position du SNUEP-FSU

Dans une lettre ouverte au Ministre de l'Education nationale, le SNUEP-FSU a rappelé et argumenté son refus de la généralisation du contrôle en cours de formation. Que ce soit pour les enseignants ou pour les élèves, ce choix est néfaste. Le CCF laisse l'enseignant assurer seul la responsabilité d'une évaluation qui conduit à la délivrance d'un diplôme, l'élève, lui, se trouve privé du droit à l'anonymat. Quant aux diplômes, leur valeur nationale n'est plus garantie.

Pour faire passer la pilule, certains syndicats, Le SGEN-CFDT et le SNETAA-FO font de l'indemnité une grande victoire syndicale. Pourtant la mise en place et le paiement de ces indemnités laisse à chacun un goût amer.

L'administration prétend reconnaître la charge de travail sup-

plémentaire en octroyant 96 € pour la responsabilité d'un CCF dans une classe comportant entre 16 et 24 élèves. Mais dans plusieurs disciplines, un CCF se décompose en 2 ou 3 séquences pour lesquelles il faut élaborer un sujet, organiser et surveiller l'épreuve et corriger. Ramener à 24 élèves, cela revient à 2 € par élèves pour 2 séquences ! 1 € dans le cas de sections différentes regroupées dans une classe ...

Ce choix est bien un choix budgétaire pour le Gouvernement.

« En janvier 2006, un audit de modernisation sur les examens dans l'Education nationale, commandé par Jean-François Copé, alors ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, pointait le coût élevé des examens: 130 millions d'euros par an environ. Selon les chiffres fournis par cet audit: 500 ETP (équivalents temps plein) sont employés chaque année à la conception des sujets et 130.000 correcteurs et examinateurs sont mobilisés pour le bac. L'Inspection générale des finances et l'Igaenr (inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche) recommandaient alors la rationalisation (moins d'épreuves) et la sécurisation des examens, et proposaient (déjà) plus de contrôle en cours de formation » (Médiapart du 24/06/2011)

Le SNUEP-FSU a donc demandé au Ministre d'abandonner cette politique du tout-CCF et de rouvrir le dossier de l'évaluation des diplômes de l'enseignement professionnel (CAP, BEP et Bac Pro).

En ce qui concerne le règlement de l'indemnisation des CCF réalisés en 2010 et 2011, la confusion la plus totale règne entre les académies et dans chacune entre les établissements.

Le SNUEP-FSU considère que les décrets doivent être appliqués de façon égale sur tout le territoire. Aussi tout en agissant pour un retour à des épreuves ponctuelles, le SNUEP-FSU a écrit au Ministère pour demander que les collègues soient traités sur un même pied d'égalité quelle que soit leur affectation sur le territoire national.

Par ailleurs, les circulaires ont toutes un point commun : le versement de l'indemnité est à la discrétion du chef d'établissement, chargé « d'apprécier l'implication réelle et effective » des enseignants.

Le SNUEP-FSU souhaite que la plus grande transparence soit la règle et que les documents ou supports utilisés pour le versement de ces indemnités soient complétés de manière contradictoire, c'est-à-dire avec information préalable des collègues concernés.

Au niveau de l'académie de Limoges, nous vous conseillons de vérifier que vous avez bien reçu l'indemnité à laquelle vous avez droit au mois de juillet.

Dans le cas contraire, si vous nous le faites savoir, nous pourrions vous aider à demander la régularisation de votre situation.

Marie-Thérèse BODO

Octobre 2011, JE VOTE SNUEP-FSU



SNUEP LIMOUSIN

Pour l'Enseignement Professionnel Public

Bulletin trimestriel du SNUEP-FSU

Section Académie de Limoges

CPPAP : 1012 S 06224.

Dépôt légal : à parution

Directrice de publication : M.T. BODO

Réalisation : C. GAUTHIER

Imprimé par nos soins 26 avenue Guynemer 19100 BRIVE

Commission Consultative Paritaire Académique

Le 15 juillet 2011 la CCPA s'est tenue dans un contexte de réduction budgétaire. Les élus FSU, dont nos collègues du SNUEP Hafida CHMOURRANE et Karl SOREL, ont siégé pour défendre les intérêts des collègues non-titulaires, victimes co-latérales de la RGPP. En effet, les suppressions de postes et de classes décidées en juillet par notre recteur, et les réductions de postes aux concours obligent nombre d'enseignants non-titulaires à passer par la case chômage. C'est inadmissible alors qu'il y a des besoins d'emploi permanents !

Les élus FSU ont porté les revendications suivantes : l'arrêt du recours à la vacation, l'établissement d'une grille d'avancement pour les contractuels en CDD, la revalorisation des MA et contractuels en CDI par une nouvelle grille indiciaire, le recensement des ayants droits au dispositif de titularisation, la tenue d'au moins 3 CCP par an.

Un cas de non renouvellement de contrat reste à déplorer.

Le point a été fait avec la division des personnels non titulaires sur les personnes en CDI et celles qui pourront bénéficier d'un CDI à compter du 1^{er} septembre prochain. *Il n'est pas prévu d'avancement des personnels recrutés en CDD. Pour les contractuels en CDI seulement, la réglementation prévoit un réexamen de leur rémunération tous les 3 ans au vu du rapport d'évaluation établi par le chef d'établissement.*

Les services du rectorat n'ont pas émis d'objection à la tenue d'une CCP dans le courant 2012, notamment s'il y a de nouvelles dispositions pour les agents non titulaires.

Vote aux élections professionnelles du 13 au 20 octobre.

Pour faire avancer vos droits et les négociations sur la résorption de la précarité, montrez votre détermination : ne lâchez rien ! Votez et faites voter massivement **pour la FSU** à laquelle appartiennent vos représentants **SNUEP**.

Lutte contre la précarité

Depuis toujours le SNUEP avec la FSU lutte contre la précarité des non titulaires.

Colloques, saisie du médiateur, rencontres parlementaires, mobilisations, groupes de travail à la DGAFP, adressage des revendications (les 9 fiches à Eric WOERTH) rassemblement devant l'Assemblée Nationale...

L'action syndicale, et l'intervention de la FSU dans la réunion sur l'agenda social de la fonction publique, ont permis l'ouverture de négociations.

Lors du CTPM du 13 juillet, la FSU a obtenu le vote par le CTPM, à l'unanimité des organisations syndicales du vœu suivant : « Le CTPM demande au ministre de donner instruction aux recteurs d'assurer le réemploi de l'ensemble des agents contractuels, notamment ceux qui sont susceptibles de bénéficier d'une des mesures de l'accord du 31 mars : accès à l'emploi titulaire, transformation du contrat en CDI ; de ne plus recourir à la vacation d'enseignement (décret du 12 juillet 1989) ». Le secrétaire général s'engage à y donner suite. La FSU a souligné la nécessité que le réemploi soit assuré, afin qu'aucun non-titulaire ne soit écarté des prochaines dispositions comme la mesure ponctuelle de CDI-sation. La FSU pèsera de tout son poids à l'automne, pour l'amélioration du projet de loi par le Parlement. **Les personnels ont besoin d'un statut et non de contrat.** Seul un plan de titularisation ambitieux permettra de résorber la précarité. Il faut donc rester mobilisés. Participons massivement à la grève du mardi 27 septembre et soyons lisibles dans les manifestations qui seront organisées dans notre académie (pancartes...).

Vos représentants du SNUEP à la CCPA sont Alain FAUCHER, Hafida CHMOURRANE et Karl SOREL.

ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

CULTURE

SPORTS



PRÊTS IMMOBILIERS,
CRÉDITS CONSO,
ÉPARGNE,

**SOLIDAIRE
DE VOS
ENGAGEMENTS**

ASSURANCES,
SERVICES BANCAIRES,
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

LA BANQUE DU MONDE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Caisse de Crédit Mutuel
Enseignant de Limoges**

Le Colisée

13 Place Jourdan - 87000 Limoges
Tel. 05 55 10 09 78 - Fax. 05 55 49 14 97
e-mail : 3655000@cmlaco.creditmutuel.fr